

Règles de prise en charge et de remboursement des compétitions 2025-2026

Le Puteaux Bridge Club souhaite inciter ses membres à faire de la compétition. Dans ce cadre, il a adopté les règles incitatives ci-après.

Interclubs

Le club prend directement en charge les frais d'inscriptions des équipes de Puteaux participant aux interclubs. Ces équipes, constituées de joueurs membres du club, comprendront au plus un joueur ayant pris sa licence dans un autre club.

Autres compétitions

Le club rembourse les frais d'inscriptions aux compétitions fédérales dans les conditions ci après :

- tous les participants à la compétition concernée devront avoir pris leur licence au club et avoir fréquenté les tournois du club au moins deux fois par mois en moyenne, sauf dérogation, pour les actifs, ayant été explicitement validée par le bureau du club. Les compétitions par quatre pourront toutefois comprendre un joueur au plus ayant pris sa licence dans un autre club. Ce joueur n'aura pas droit au remboursement.
- seul le premier tour de la compétition est pris en charge
- les remboursements sont plafonnés à une participation par an pour les joueurs classés 1ère ou 2ème série et à deux participations par an pour les joueurs classés 3ème et 4ème série
- l'équipe via son capitaine vérifie l'éligibilité de la compétition au tournoi à une prise en charge par le club en indiquant préalablement par écrit à Jean Guillot les références de celle-ci et la composition de l'équipe
- les équipes payent leur participation et se font rembourser, via leur capitaine, a posteriori sur facture remise à Jean Guillot qui la transmet au trésorier avec sa proposition pour le remboursement.